

« Nous ne sommes pas du tout laxistes »

jeu, 19/06/2014 - 22:46 | Anthony Gautier
Justice



Image:

[1]

RÉFORME. La commission des lois du Sénat aurait-elle «*doublé par la gauche*» la réforme pénale portée par la Garde des Sceaux, Christiane Taubira, comme l'affirme nos confrères du *Figaro* ? Une assertion, pour ne pas dire une condamnation, qui trouve des arguments dans les amendements qualifiés de « *maximalistes* » par *Le Figaro* qui s'émeut, notamment, du fait que la contrainte pénale devienne une peine à part entière, autonome, infligée aux délits qui ne concernent pas les atteintes aux personnes. Jean-Pierre Sueur, président socialiste de la commission des lois, dément catégoriquement toute volonté d'introduire du « *laxisme* » dans le texte de loi et, réaffirme, à l'inverse, le souci de mettre en place une justice efficace.

« *Ce que nous voulons simplement c'est que la prison soit utilisée pour protéger, sanctionner et préparer la réinsertion* »

apostrophe45. La commission des lois vient d'amender la réforme pénale de Christiane Taubira. Le Figaro juge que les sénateurs sont allés trop loin pour éviter les peines de prison aux délinquants et leur trouver des sanctions supplétives. Qu'en pensez-vous ?

Jean-Pierre Sueur. L'article du *Figaro* est un article à charge qui dit le contraire de ce que nous faisons. Nous ne sommes pas contre les prisons, nous en construisons, il y aura plus de places de prison après Taubira qu'avant. Ce que nous voulons simplement c'est que la prison soit utilisée pour protéger, sanctionner et préparer la réinsertion. Il faut pas que « *peine* » soit assimilée à « *prison* ». La contrainte pénale est une peine qui existe dans de très nombreux pays et nous voulons la développer. Nous ne sommes pas du tout laxistes. On veut que chaque crime et chaque délit donnent lieu à une sanction. Donc, qu'il n'y ait aucune impunité. On nous fait dire le contraire pour des raisons purement politiciennes pour frapper l'opinion publique.

apostrophe45. Les amendements que vous avez pris vont plus loin que le texte de loi dans le rejet de la prison comme peine principale et centrale, non ?

Jean-Pierre Sueur. Premièrement, nous sommes fidèles à l'esprit du texte. Et l'esprit du texte, c'est lutter contre l'impunité. Aujourd'hui, en France, vous avez 100.000 peines de prison qui sont décidées par des tribunaux et qui ne sont pas exécutées. Autrement dit, les mesures qui ont été prises par Nicolas Sarkozy et ses gouvernements se traduisent par une grande inefficacité. Il y a trop de peines qui sont inexécutées. Ce que nous voulons, c'est que les peines soient exécutées.

« Pour certains délits, nous pensons que la peine peut être autre chose que la peine de prison »

apostrophe45. Mais le problème est-il pris par le bon bout ? En d'autres termes, ne vaut-il pas mieux renforcer, justement, l'application des peines plutôt que de ne punir par de la prison que certains délits ciblés ?

Jean-Pierre Sueur. Nous voulons que les peines soient individualisées, que le juge fasse son travail en fonction de chaque situation. C'est pourquoi nous sommes contre les peines planchers qui sont automatiques. Nous pensons que les juges doivent faire preuve de leur capacité de discernement. Enfin, si l'on veut que les peines soient exécutées, il faut aussi qu'elles soient diversifiées. Nous pensons que la prison est nécessaire et indispensable dans un certain nombre de cas. Pour un crime, évidemment, nous n'avons jamais remis cela en cause.



apostrophe45. Des peines probatoires, ou de contrainte pénale, seront ainsi prononcées contre les délits tels que les cambriolages, les vols à la roulotte, l'usage de stupéfiants, etc. ?

Jean-Pierre Sueur. Pour certains délits, nous pensons que la peine peut être autre chose que la peine de prison. Et les délits que nous prenons en compte sont tous les délits qui ne comportent aucune atteinte aux personnes, aucune sorte de violence aux personnes. Nous disons que, dans ces cas, la contrainte pénale doit être une peine qui sera difficile, exigeante, qui peut être une obligation à travailler, et qu'elle sera exercée en milieu ouvert. Si la personne condamnée ne respecte pas cette contrainte pénale, on ajoute un amendement pour qu'elle se retrouve en prison. Ce n'est pas du tout laxiste comme amendement.

« Les courts séjours en prison aujourd'hui n'ont pas du tout d'efficacité »

apostrophe45. Les courts séjours qui punissaient jusqu'à présent ces délits ne sont donc pas efficaces selon vous pour éviter la récidive et protéger la société ?

Jean-Pierre Sueur. Les courts séjours en prison aujourd'hui n'ont pas du tout d'efficacité. Ils font que des gens prennent contact avec un milieu criminogène. Ils n'ont pas toujours un effet bénéfique et peuvent conduire les gens à la récidive. Et d'autre part, nous pensons qu'il faut concentrer les moyens pour lutter contre la récidive, et lutter contre la récidive, c'est lutter contre les sorties sèches. Et quand quelqu'un a fait six ans, sept ans, huit ans ou neuf ans de prison, et qu'il se

retrouve brutalement sur le trottoir, sans emploi, sans milieu familial, sans milieu social, c'est très compliqué pour lui.

apostrophe45. Comment envisager dès-lors une peine de prison efficace ?

Jean-Pierre Sueur. La prison a la mission de sanctionner, de protéger la société et de préparer la réinsertion. C'est pourquoi il faut beaucoup de personnes pour préparer la sortie de prison, pour éviter ces sorties sèches qui se traduisent trop souvent par de la récidive. Quand il y a un aménagement de peine ou quand la sortie est bien organisée et prévue, et qu'il y a un suivi, il y a moins de récidive.

**Propos recueillis par
Anthony Gautier**

Exergue:

« Aujourd'hui, en France, vous avez 100.000 peines de prison qui sont décidées par des tribunaux et qui ne sont pas exécutées », explique Jean-Pierre Sueur, président socialiste de la commission des lois du Sénat

[réforme pénale](#) [2]

[Jean-Pierre Sueur](#) [3]

[christiane taubira](#) [4]

[peine probatoire](#) [5]

[justice](#) [6]

[prison](#) [7]

image une: